



DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Objectif général :

Mobiliser les compétences, la dynamique interne des ressources humaines pour accompagner la reprise de l'activité dans le contexte de la crise Covid-19. Le diagnostic peut être réalisé sous deux modalités :

- ☞ accompagnement individuel d'une entreprise,
- ☞ accompagnement collectif d'entreprises issues d'une même branche ou d'une même filière, d'un même territoire ou partageant des problématiques communes.

• Etape 1, diagnostic RH :

Cette première étape permet de mesurer l'impact de la crise covid 19 sur les ressources humaines et l'organisation, en lien avec la stratégie économique de l'entreprise. Il s'agira de réaliser un diagnostic d'écart entre la situation actuelle et les besoins nouveaux prenant en compte les perspectives d'évolution de l'Entreprise.

Le diagnostic est élaboré en lien étroit avec les responsables et les acteurs-clés de l'Entreprise. Il fait l'objet d'un compte-rendu transmis à l'Entreprise et au conseiller OCAPIAT.

A l'issue de cette première phase, l'entreprise peut souhaiter être accompagnée par le consultant. Dans ce cas, l'étape 2 est enclenchée après accord des services OCAPIAT.

• Etape 2, accompagnement à la mise en place du plan d'action RH :

Le plan d'actions peut concerner, par exemples :

- L'évolution des emplois et compétences ;
- L'intégration des nouveaux salariés et du personnel de renfort ;
- Le recrutement CDI, CDD, contrat de professionnalisation ;
- La (ré)organisation du travail ;
- La construction de parcours professionnels ;
- Un appui en méthode et compétences pour conduire les changements ou l'innovation ;
- Le management du télétravail ;
- Les problématiques organisationnelles;
- L'amélioration de la qualité de vie au travail et la prévention des risques psycho-sociaux.

Durée :

La prestation peut être d'une durée de 30 jours maximum sur une période de 12 mois.

- ✓ Etape 1 : Diagnostic RH et accompagnement court : 1 à 10 jours
- ✓ Etape 2 : 10 à 20 jours supplémentaires pour un accompagnement approfondi

La durée de l'accompagnement varie en fonction de la taille de l'entreprise et de son contexte.

Lieu :

L'accompagnement est réalisé dans l'entreprise. Toutefois, autant que de besoin, GPS met à disposition une salle de réunion de 40 m2.

Méthode :

La méthode est participative. Elle prend en compte les spécificités de l'entreprise . L'organisation de l'accompagnement est validé en amont et à chaque phase par le(la) chef d'entreprise ou son représentant.

Consultante :

Nathalie Gonez, diagnostic RH, accompagnement de projet. Tel : 06 15 31 90 54

Gonez Prévention Stratégies – Tel: 09 80 97 38 97 – contact@gps-site.fr – gps-site.fr